



**Le 11 mai,
revenir à l'école,
en toute confiance ?**

Le gouvernement a décidé que le retour à l'école devra se faire progressivement à compter du 11 mai.

Pour que cela se fasse dans la confiance, chère à notre ministre, nous devons obtenir des réponses aux nombreuses questions qui se posent.

Dans la plupart de nos établissements, il existe une instance pour porter les interrogations des personnels. Cette instance, c'est le CSE (comité social et économique). Aussi, si ce n'est pas déjà fait, il faut absolument que les élu-e-s CSE demandent la convocation d'une réunion extraordinaire préalablement à toute réouverture des établissements.

En tant qu'élu-e-s CSE, notre priorité est de faire respecter la mise en place dans nos établissements des conditions sanitaires nécessaires pour assurer la protection et la santé de tous les personnels et de tous les élèves.

Dans ce cadre, nous sommes confrontés à des contraintes majeures :

- constitution des groupes classes en accord avec les recommandations du gouvernement
- élaboration de nouveaux emplois du temps
- distanciation entre les personnes (élèves/ adultes)
- mise à disposition du matériel nécessaire à la protection des personnes (masques, gel hydroalcoolique, gants, savon,)
- désinfection des salles
-

Ci-dessous, vous trouverez quelques questions qui peuvent être posées en CSE ou directement à votre chef-fe d'établissement.

Il vous faudra sans doute adapter ces questions à la spécificité de votre établissement mais il est indispensable d'obtenir des réponses précises pour anticiper les difficultés que nous pourrions rencontrer lors du retour des élèves en classe.

A : QUESTIONS « accueil »

A 1 : Quelles protections sont retenues pour les élèves ? Pour les personnels ? Qui les fournit ?

- masques ? lesquels ? (FFP2, chirurgicaux, lavables ...) combien ?
- visière en plastique ?
- gel hydroalcoolique ? dans chaque salle ?
- protection des bureaux en plexiglass ?

A 2 : Doit-on prendre la température de chaque personne (enfants et adultes) à l'entrée de l'établissement ? plusieurs fois par jour ?

A 3 : Que faire si un élève ne respecte pas les règles sanitaires établies par l'établissement (masque, distanciation, lavage des mains ...) ?

- appeler les parents ?
- l'isoler ? sous quelle surveillance ?
- l'exclure ?

A 4 : Quel protocole pour un enfant présentant des signes de Covid-19 alors qu'il est déjà dans les locaux ?

- l'isoler ? isoler tous les enfants du groupe ?
- appeler les parents ? que faire s'ils ne répondent pas ?
- appeler tous les parents du groupe classe ?

A 5 : Les parents sont-ils admis dans l'établissement, en maternelle par exemple ? Si c'est le cas, comment gérer la désinfection des poignées de portes ?

A 6 : La responsabilité des enseignants pourra-t-elle être engagée si un enfant est infecté dans l'établissement ?

A 7 : Dans les écoles, une garderie avant et après les cours sera-t-elle mise en place ?

A 8 : Quelles sont les modalités d'accueil pour les enfants handicapés qui ont besoin d'une aide physique et rapprochée ?

B : QUESTIONS « fonctionnement »

B 1 : Combien d'élèves seront accueillis dans l'établissement ?

B 2 : Quels seront les horaires d'accueil des élèves ?

B 3 : Combien d'élèves par groupe ? Cela sera-t-il fonction de la salle ?

B 4 : Les groupes constitués seront-ils les mêmes durant toute la semaine ?

B 5 : Un même groupe restera-t-il toute la semaine dans la même salle ?

B 6 : Est-il prévu d'élaborer un règlement exceptionnel pour les élèves afin de tenir compte des nouvelles contraintes et de la nouvelle organisation de l'établissement ?

B 7 : Y aura-t-il un service de restauration ? Dans quelles conditions ? Avec quel personnel ?

B 8 : Y aura-t-il réouverture de l'internat ? Dans quelles conditions ?
Combien d'enfants par chambre ?

B 9 : Le CDI sera-t-il ouvert ?

B 10 : Circulation des élèves et du personnel dans l'établissement

- Est-il prévu un parcours pour éviter les flux importants, par exemple un marquage au sol pour indiquer le cheminement ?
- Est-il prévu un zonage de la cour ?
- Est-il prévu des récréations à des horaires différents en fonction des classes ?

B 11 : Circulation dans la classe :

- L'enseignant pourra-t-il se déplacer dans la classe durant le cours ?

B 12 : Pourra-t-on faire passer des photocopies aux élèves ?

B 13 : Les élèves auront-ils le droit de s'échanger du matériel ? (colle, ciseaux, gomme ...)

B 14 : Nettoyage des salles :

- A quelle fréquence se fera le nettoyage des salles ?
- Quels seront les produits désinfectants utilisés ?
- Qu'est-ce qui sera nettoyé ? tables élèves ? bureau professeur ? tableau ? ordinateur du bureau ? sol ? portes ? interrupteurs ?

B 15 : Nettoyage des sanitaires élèves et adultes :

- A quelle fréquence se fera le nettoyage des sanitaires ?

B 16 : Quelle organisation pour le lavage des mains ?

- à quels endroits ?
- matériel à disposition : savon liquide ? essui main soufflant ? essui main papier ? ...
- à quelle fréquence ?
- combien d'élèves à la fois et sous quelle surveillance ?

B 17 : Nettoyage du matériel en commun (jeux et livres en 1^{er} degré, jeux de cour, matériel de laboratoire, ordinateur, ...). Par qui, comment et à quelle fréquence se fera ce nettoyage ?

B 18 : Elèves de maternelles :

- Devra-t-on faire respecter une distance minimum entre les élèves les plus jeunes ?
- Comment aider ces jeunes enfants dans les gestes du quotidien ? (habillage, déshabillage, change, soin en cas de blessures ou de chutes...)

C : QUESTIONS « personnels »

C 1 : Les personnels (enseignants et personnel de droit privé) seront-ils testés avant de reprendre le chemin de l'école ?

C 2 : Pour les personnels de droit privé qui ont des pathologies incompatibles avec le fait d'être présents dans les locaux, quelle sera leur situation et leur rémunération ?

C 3 : Pour les personnels de droit privé, dont un proche (enfant, conjoint, parent, ...) a une pathologie le rendant vulnérable, seront-ils obligés de venir au travail et sinon, quelle sera leur situation et leur rémunération ?

C 4 : Pour les enseignants et les personnels de droit privé qui auront des enfants non-scolarisés et sans mode de garde, qu'est-il prévu ?

C 5 : Est-il prévu des mesures de chômage partiel pour le personnel de droit privé ?

C 6 : Y aura-t-il des licenciements ?

C 7 : Les enseignants qui viendront en classe devront-ils également assurer les cours à distance pour les élèves qui ne viendront pas en classe ?